



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 22 octobre 2026

Date de convocation : 14/10/2026 Date d'affichage : 14/10/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 18 Nombre de votants : 18 Absents / Excusés : 3	Objet : Modalités matérielles du scrutin pour l'élection des membres du Bureau – Election des membres du Bureau	Délibération n° 2026-03 Résultat du vote pour contre abstention
--	--	---

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 octobre à 14h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU,
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ,
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. Serge CIGANA.

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BEAUCHEF

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

3. MODALITÉS MATÉRIELLES DU SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Comité syndical,

Les statuts ne précisant pas les modalités matérielles du scrutin, le Comité syndical pourrait procéder à l'élection du président et des membres du bureau au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du des membres du Bureau, et d'organiser ces élections au scrutin public à main levée.

Election des membres du Bureau

Le Comité syndical,

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Considérant l'élection du Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Considérant qu'après détermination de la composition du Bureau, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir,

- **DÉCIDE** que la composition du Bureau est établie de la façon suivante :

Le Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, membre de droit

1^{er} Vice-président : Madame Véronique RIVRON représentant le Département de la Sarthe

2^{ème} Vice-président : Madame Marie-Pierre BROSSET représentant le Département de la Sarthe

3^{ème} Vice-président : Monsieur Didier REVEAU représentant la Région des Pays de la Loire

4^{ème} Vice-président : Madame Isabelle COZIC-GUILLAUME représentant la Communauté urbaine de Le Mans Métropole

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 22 octobre 2026

Le Président,



Frédéric BEAUCHEF